



REGLEMENT DE LA TOMBOLA DE GRAINES DE JOIE 2023

Article 1 :

L'association Graines de Joie, dont le siège social se situe au 24 rue Sibié 13001 à Marseille, Association loi 1901 à but non lucratif enregistrée sous le n° 0133103038 organise une tombola du 31 octobre au 13 décembre 2023.

Article 2 :

Elle est ouverte à toute personne physique et morale (entreprises, associations etc.), résidant en France Métropolitaine, majeure ou mineure et n'exclut pas la participation des membres du conseil d'administration de Graines de Joie et de leur famille.

Article 3

Pour participer il suffit d'acheter et de remplir correctement le ticket de tombola (nom, prénom et numéro de téléphone) et remettre la partie détachable au vendeur.

La valeur du ticket est de 2 euros.

Article 4

Une même personne physique et morale pourra acheter plusieurs tickets et pourra gagner plus d'un lot. Aucun participant ne pourra demander son remboursement et son retrait du jeu.

Article 5

Le tirage au sort aura lieu le 13 décembre 2023 à 16h00 en présence de Maître René Baccino Huissier de justice (16 Bd Notre Dame 13006 Marseille).

La tombola comporte 30 lots ;

1. **2 billets d'avion pour Zanzibar (Tanzanie) avec la compagnie Air France + 1 valise Nasa +2 draps de plage Christian Lacroix**
2. **1 week-end pour 2 personnes, 2 nuits à l'Hôtel Radisson Blu de Nice **** (hébergement + pdj).**
3. **1 week-end pour 2 personnes, 2 nuits à l'Hôtel Le Royal de Nice *** (hébergement + demi-pension).**

Maître René BACCINO
Huissier de Justice Associé
16, bd Notre Dame - 13006 MARSEILLE
Tél. 04 91 33 15 74
Fax 04 91 33 65 56
✉ **baccino4@wanadoo.fr**

UP

4. **1 séjour pour 2 personnes**, 3 nuits en chambre d'hôte à St Nectaire (Auvergne) (hébergement + pdj)
5. **1 séjour pour 2 personnes**, 2 nuits en chambre d'hôte à Roscoff (Bretagne) (hébergement + pdj)
6. **1 bon d'une valeur de 100 € dans le restaurant de votre choix**
7. **1 cabas en raphia** Christian Lacroix
8. **1 sac cartable femme en cuir** US POLO
9. **1. Bagage cabine (trolley)** NASA
10. **1 kit vernis à ongles** Christian Lacroix
11. **1 coffret Rituals** (crème corporelle, gel douche et une bougie parfumée)
12. **1 pochette en raphia** Christian Lacroix
13. **1 sac pour femme** Desigual
14. **1 cabas pour femme cuir orange** US POLO
15. **1 sac à dos homme** Tommy Hilfiger
16. **1 montre en silicone blanc** US POLO
17. **1 porte-monnaie femme** Pepe Jeans
18. **1 montre en silicone bleu** US POLO
19. **1 cabas femme** Lucky Bees
20. **1 panier Durance** (lait corporel, savon liquide main, crème main)
21. **1 bracelet cuir homme** US POLO
22. **1 maillot de l'OM**
23. **1 bracelet cuir homme** US POLO
24. **1 cabas femme** US POLO
25. **1 drap de plage** Tommy Hilfiger
26. **1 panier savon liquide + serviettes** Christian Lacroix
27. **1 bracelet femme acier + cristaux argentés** US POLO
28. **1 collier femme métal rhodié argenté** US POLO
29. **1 portefeuille cuir homme** US POLO
30. **1 bracelet femme métal rhodié doré rose** US POLO

Graines de Joie ne pourra être tenu responsable s'il s'avère impossible de contacter le gagnant du fait de coordonnées erronées ou incomplètes qu'il aurait transmises.

Article 6

Graines de Joie se réserve le droit, pour quelque raison que ce soit, de modifier, de prolonger ou d'annuler la présente tombola.

Graines de Joie se réserve le droit d'apporter toute modification au présent règlement à tout moment, sans préavis, ni obligation de motiver sa décision et sans que sa responsabilité ne puisse être engagée. Les participants, du simple fait de leur participation, acceptent toute modification.

Article 7

Graines de Joie ne saurait encourir une quelconque responsabilité si, en cas de force majeure ou d'événements indépendants de sa volonté des avaries techniques perturbaient le jeu, entraînant sa prolongation ou nullité.

Graines de Joie décline toute responsabilité pour tout incident et/ou accident qui pourraient survenir pendant la jouissance du lot attribué et/ou du fait de son utilisation.

Les séjours des lots n° 2, 3, 4 et 5 sont valables en dehors des périodes scolaires et sous réserve des disponibilités, pour le lot 2 le séjour sera valable jusqu'au 31/05/2024, pour le lot n° n° 3 jusqu'au 30/10/2024 et le lot n° 5 sera valable 1 an. Ces lots sont nominatifs et non cessibles.

La date de départ du Lot n°1 est assujettie aux disponibilités de la Compagnie Air France, le billet est non cessible et non négociable après émission. Si la compagnie aérienne était contrainte à fermer la ligne sur Zanzibar une autre destination serait proposé,

Le lot n° 9 le gagnant recevra un remboursement de 100 € sur présentation de la facture du restaurant de son choix.

Article 8

Ce règlement est déposé en l'étude de **Maître René Baccino Huissier de justice** au 16 Bd Notre Dame 13006 Marseille. Il est aussi disponible sur le site internet de Graines de Joie www.grainesdejoie.eu et sur le groupe Facebook de Graines de Joie.

Article 9

Conformément à la loi du 6 janvier 1978 dite « Informatique et Liberté », les participants disposent d'un droit à l'information, d'un droit d'accès, d'un droit à l'opposition et d'un droit de rectification sur les informations nominatives recueillies dans le cadre du présent jeu en s'adressant à l'association organisatrice à l'adresse suivante ; 24 rue Sibié BP 60011 13243 Marseille cedex 01.

Article 10

Dans le cadre d'accords commerciaux, Graines de Joie pourra diffuser le nom, la commune de résidence et la photographie des gagnants à des fins publicitaires, promotionnelles ou purement informatives, sans contrepartie financière. Selon l'article 27 de la loi « Informatique et Liberté », tout joueur ayant laissé ses coordonnées possède un droit d'accès aux fins de rectification. Tout joueur qui ne le souhaiterait pas doit obligatoirement en informer l'association Graines de Joie par écrit à l'adresse suivante : 24 rue Sibié BP 60011 13243 Marseille cedex 01.

Article 11

La participation à la tombola implique l'acceptation entière et sans réserve du présent règlement, de ses modalités de déroulement et de ses résultats.

Marseille, le 01/10/2023

Le Président

Laurent Fabri

Maître René BACCINO
Huissier de Justice Associé
16, bd Notre Dame - 13006 MARSEILLE
Tél. 04 91 33 15 74
Fax 04 91 33 65 56
baccino4@wanadoo.fr

GRAINES DE JOIE
Association Humanitaire
24, rue Sibié BP 60011
13243 MARSEILLE Cedex 01